Mālō te mā'uli - Mālō le mā'uli

Bonjour

Ka'oha nui

Ena kotou

Kura ora

'Aroga

'Ia ora na

Māuruuru i te fārereira'a

Ecole plurilingue en Outremer

Le cas de la Polynésie française

Mirose Paia, maître de conférences
Université de la Polynésie française
Wallis & Futuna, sept. 2014

Atlas linguistique (Charpentier & François, à paraître)

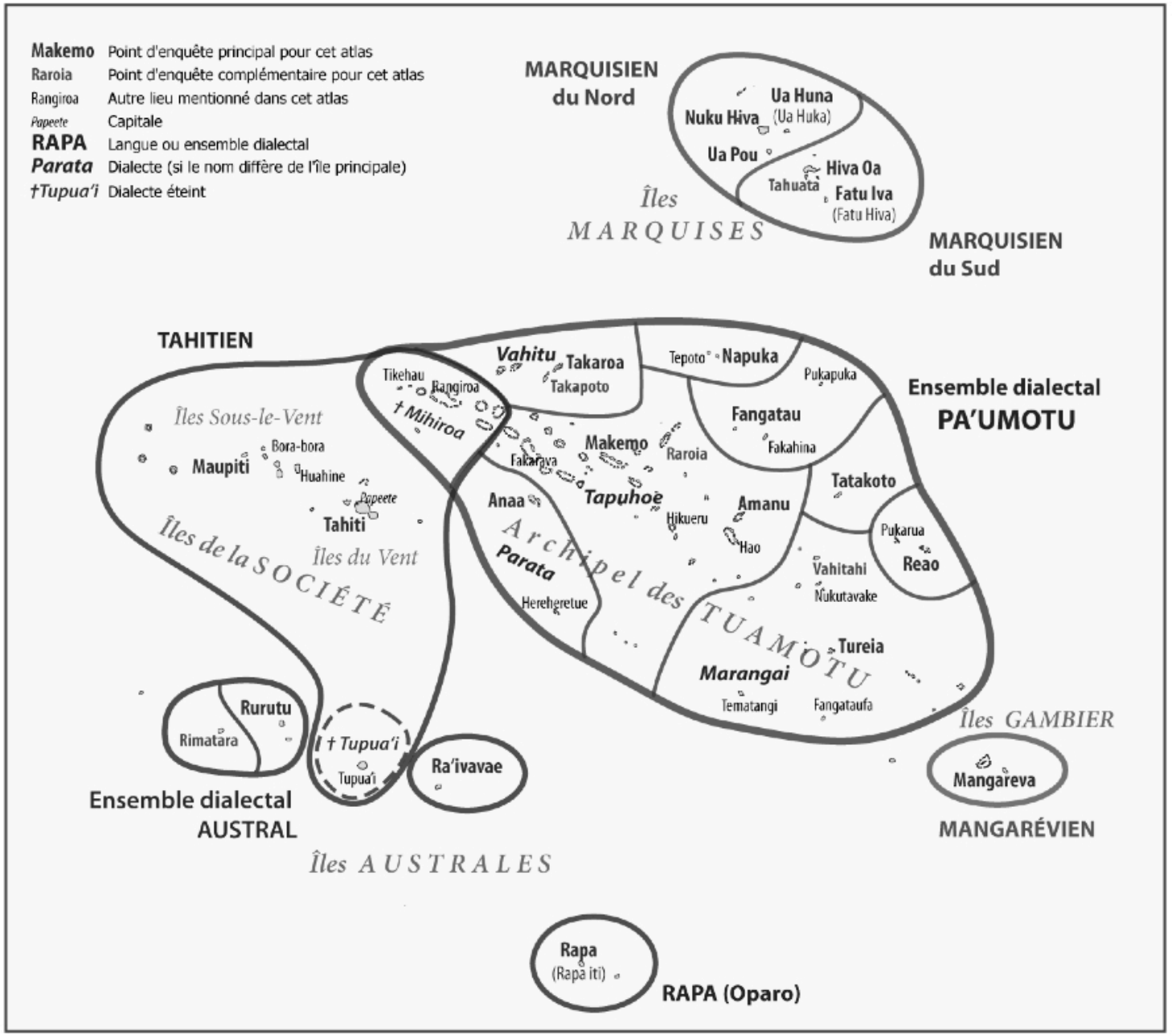

Diversité linguistique

- 6 langues polynésiennes

Langues	**dialectes**	
Marquisien	Marquisien du nord ; marquisien du sud	
Mangarévien		
Pa'umotu	Vahitu ; Napuka ; Fangatau ; Tatakoto ; Reao ; Marangai ; Tapuhoe ; Parata ; (Mihiroa)	
Tahitien		
Austral	Rimatara ; Rurutu ; (Tupua'i) ; Ra'ivavae	
Rapa		

Diversité linguistique

- Présence d'autres langues océaniennes (dont le wallisien, futunien, langues kanak)
- Langues issues de migrations plus lointaines : hakka, punti, mandarin, anglais, espagnol, arabe…
- Les langues véhiculaires : tahitien et français
- La langue principale de scolarisation : français

Connaissance d'une langue (comprendre, parler, lire, écrire) parmi les 15 ans et plus (Ispf 2012)

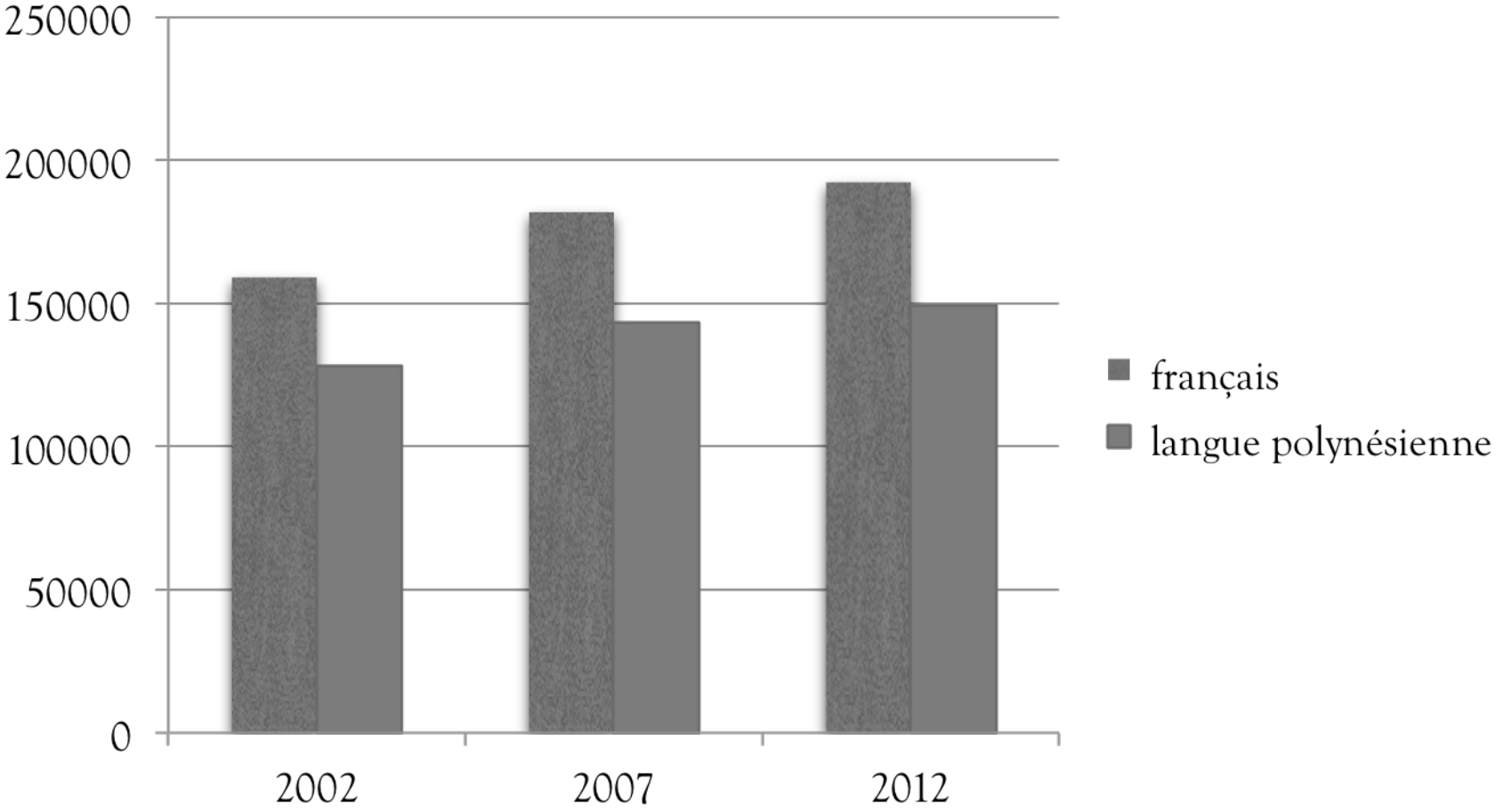

(J.Vernaudon, présentation OPLF 2014)

Nombre de personnes de 15 ans et plus, selon la langue déclarée comme étant la plus couramment parlée en famille (Ispf)

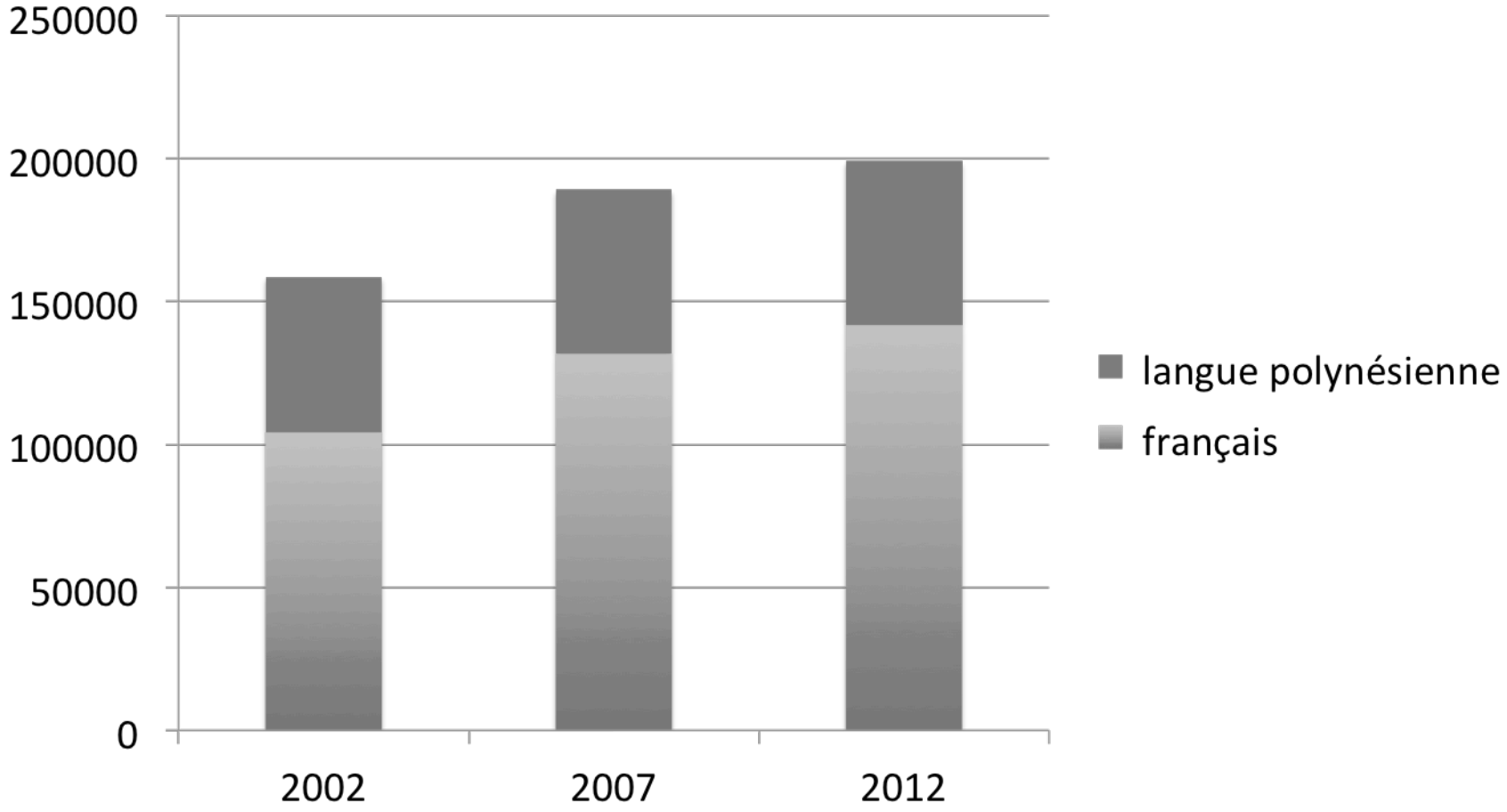

Connaissance et usage des langues polynésiennes par tranche d'âge (Ispf 2012)

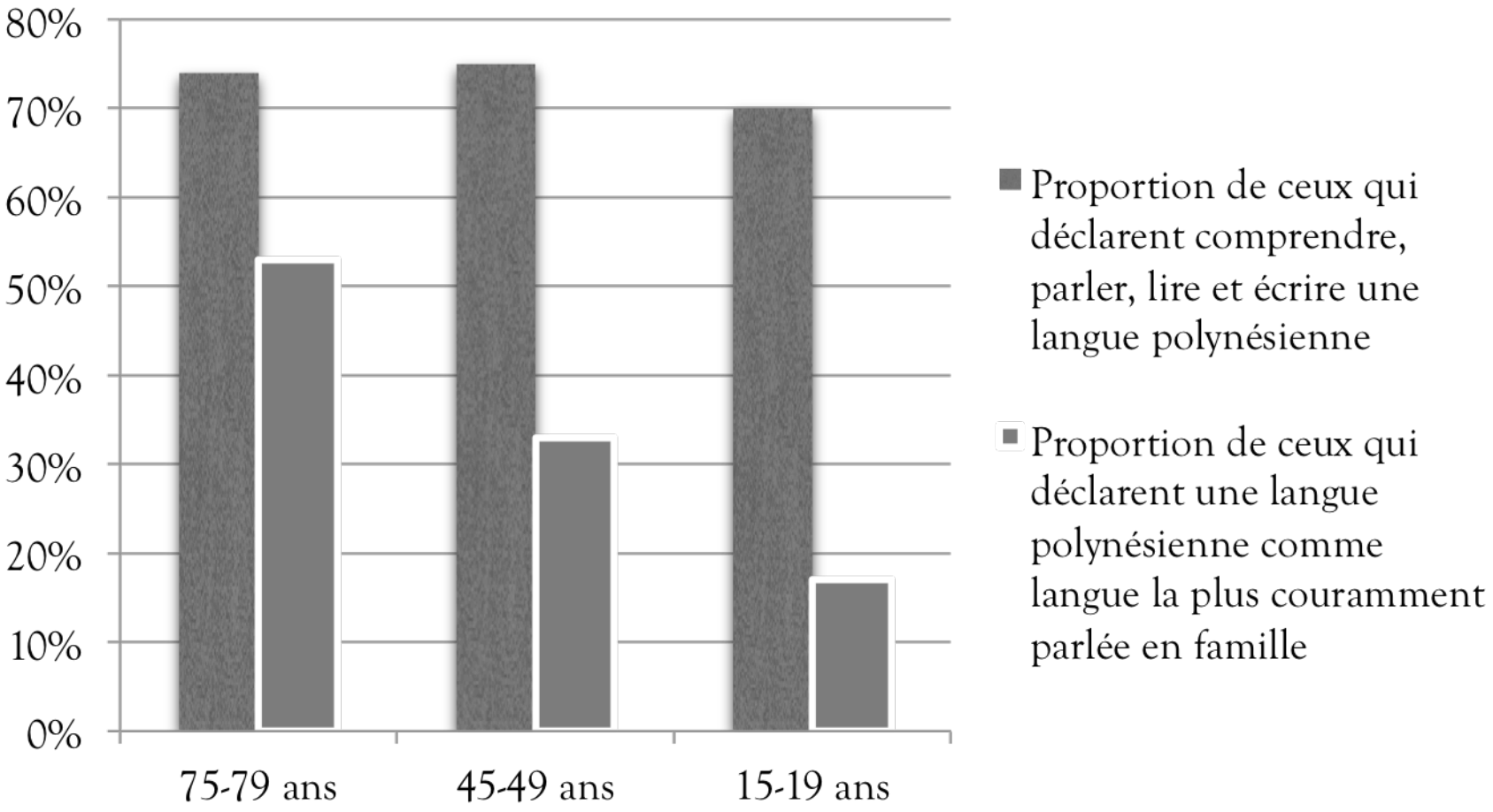

Statut politique favorable

- Découvertes Wallis (1767), Bougainville (1768), Cook (1769).
- 1842-1880 : Protectorat français () (autorité des chefs polynésiens…)
- 1880-1946 : Etablissements français d'Océanie, annexion longue, suppression des juridictions autochtones, citoyenneté française…
- 1946 > : Statut de territoire d'outre-mer TOM (citoyens de la République, représentés par un sénateur, député, assemblée territoriale) puis Pays d'outre-mer (POM) en 2003.
- 1984 : statut d'autonomie interne permettant au territoire de s'administrer librement (président de la PF..).
- Loi organique de 2004 : autonomie accrue donnant davantage de compétences au Pays (lois de pays, …).

Vers le bilinguisme (1797 – 1857)

- Implantation missionnaire fin XVIIIè
- Mise en place de l'écriture (apprentissage de la lecture et de l'écriture en tahitien)
- Création d'écoles religieuses (à partir de 1806)
- Traduction de la Bible (avec l'aide de Pomare II)
- Publication de plus d'une centaine d'ouvrages religieux et scolaires en langue tahitienne (abécédaire, livres de lecture…)
  - Dictionnaire de Davies (1851)
  - Grammaire et dictionnaire bilingue de Tepano Jaussen (1861)
- 1842 : Te Hau Tamaru (Protectorat) gouvernement mené conjointement par la reine Pomare et un gouverneur français (Bruat) (administration double).
- Tahitien et français : langues administratives et juridiques
- Création d'un corps d'interprètes bilingues : adaptation de la langue tahitienne aux notions nouvelles, juridiques et administratives.

Vers le monolinguisme : le « tout français »

- 1857 : interdiction de l'usage du tahitien dans les écoles de Papeete, y compris pendant les récréations.
- 1867 : interdiction étendue aux écoles des districts
- 1931 : décret du 11 décembre 1932 sur le contrôle des journaux et périodiques en langues étrangères et locales
- 1959 : renforcement du décret de 1932 ; les articles de presse en tahitien doivent faire l'objet d'une traduction certifiée en français, en 7 exemplaires.

=> Enseignement = instrument principal de la politique de francisation.

Regain d'intérêt

- 1974 : Création de l'académie tahitienne : fixer l'orthographe, vocabulaire, règles de grammaire du tahitien et aider à la publication d'ouvrages.
- 1975 : revendication des droits linguistiques et culturelles autochtones dans le Pacifique
- Conseil du Gouvernement demande la création d'une commission pour analyser la possibilité d'introduire la langue tahitienne à l'école.
- Commission : bonne connaissance de la langue maternelle est profitable à l'enseignement du français : enseignement progressif du tahitien à l'école primaire
- 12 juin 1977 : compétence Territoriale pour l'Enseignement préélémentaire et élémentaire et en matière d'enseignement des langues locales.
- Août 1977 : expérimentation à Tahiti : 32 classes public/privé
  - Maîtres : insuffisance d'outils, de formation, de compétence dans la langue

Reconnaissance et introduction à l'école

- Extension de la loi deixonne à la Polynésie (1981)
  - Admission de la langue tahitienne au baccalauréat
- Décision territoriale du 20/10/1982
  - Enseignement obligatoire du Reo Mā'ohi en maternelle et en élémentaire. Adoption de la graphie de l'Académie.
- L'arrêté du 05/09/85 : répartition des horaires par discipline à l'école élémentaire. Enseignement hebdomadaire du Reo Mā'ohi à 2h40. Langue enseignée 1h et langue d'enseignement 1 h40.
- L'arrêté du 09/12/85 : objectifs et programmes détaillés de l'enseignement du Reo Mā'ohi dans les écoles maternelles et élémentaires.
- Formation des maîtres (PEGC, Ecole normale, Inalco)
- Soutien institutionnel (CTRDP, Maison de la culture, service du patrimoine, CFRLCO (annexe Inalco)…

Reconnaissance et introduction à l'école

- Transfert de la compétence de l'enseignement du second degré au Territoire (1987).
  - Enseignement facultatif et à option (1h en 6è et 5è et 3h à partir de la 4è).
- Université Française du Pacifique (1987) et à l'IUFM (2009).
- Ouverture du DEUG de Reo **mā'ohi** (1990) et d'une Licence de Langues et Civilisation Polynésienne (1993) Master (2004) enseignement des autres reo mä'ohi pa'umotu et marquisien
- Création du CAPES tahitien-français (1997)

Une mise en œuvre difficile

- L'enseignement du tahitien non effectif dans les classes
- Inexistence des autres langues polynésiennes dans la classe
- Résistances générées par l'idéologie monolingue.
- **Ex: représentations tenaces** : surcharge cognitive, l'acquisition d'une langue au détriment d'une autre, surcharge du système obligé de former, réserver un budget, surcharge pédagogique (vient en plus des autres matières…).
- Beaucoup d'appréhensions d'ordre linguistique, didactique, pédagogique…

Réforme bilingue

- Face à un constat d'échec scolaire (Zone ZEP…), face à un enseignement en perte de vitesse….
- Données encourageantes de la recherche internationale et en Outremer sur le plurilinguisme et l'école (LCK…)
- **Démonstration urgente** que la valorisation de l'enseignement des langues maternelles ou d'origine **contribue ou pas** à donner des chances aux élèves de réussir à l'école (renforcement des compétences en LP, en français, développement personnel…)
- Modifier les représentations « négatives » sur les langues polynésiennes au niveau institutionnel (ministères national et local, services, encadrants, IEN…) dans l'école (enseignants, équipe pédagogique) et hors de l'école (familles, enfants, acteurs éducation…).

- Cycle 1 : (STP) SP, SM, SG (CP, CE1)
- Marquises, IDV, ISLV, Tuamotu, Australes : 15 sites.
- Recrutement et formation de 19 enseignants locuteurs natifs
- Enseignement assuré par ces maîtres dans les classes (co-intervention).
- 5h hebdomadaires dans 4 à 5 classes

Dispositif expérimental : 2005-2008

Dispositif ECOLPOM : 2009-2011

- Cycle 2 : CP et CE1
- Tahiti et Moorea : 7 sites
- Enseignants volontaires
- Enseignement assuré par le même maître.
- 5h hebdomadaires.
- Enseignement français-tahitien en gestion coordonnée
- Lecture-écriture en reo.

- **Cycle 3 : CE2 et CM2**
- Même configuration
- Enseignement français-tahitien-anglais en gestion coordonnée
- Lecture-écriture en reo.
- Mathématiques

Dispositif REOC3 : 2011-2014

Impact de la recherche

- Pérennité de la recherche (équipe : Université de Nantes - CREN : I. Nocus, - EHESS : M. Salaün - CREN : J. Vernaudon – M. Paia – DEP Cellule Langues)
- Des résultats très satisfaisants :
- **sans effet négatif** sur la maîtrise de l'oral et de l'écrit en français
- liens inter-langues entre les épreuves de maîtrise de l'écrit et de conscience morphologique
- **Effet très positif** chez les tous jeunes élèves
- **transfert inter-langues** entre les compétences en lecture en tahitien et les indicateurs de maîtrise de l'écrit en français
- **effets positifs** au niveau cognitif des élèves mais aussi sur les aspects conatifs (estime de soi)
- **Impact positif** dans les familles : plus d'échanges en tahitien et en français.

Politique affirmée : Charte de l'Education

- **7 juillet 2011 de** la **loi du pays :**
- "Une école pour tous, une école performante, une école ouverte", l'objectif de l'Ecole est ainsi la réussite de tous les élèves.
- Cette réussite impose la maîtrise du langage qui passe par le développement des compétences linguistiques en français, en langues polynésiennes et en langues étrangères.
- L'Ecole doit tirer profit de la diversité linguistique de la société polynésienne pour favoriser le plurilinguisme tout au long de la scolarité. »

Expertise linguistique

- Académie de la langue tahitienne (1974)
- Académie de la langue marquisienne (2000)
- Académie de la langue pa'umotu (2010)
- Association de la langue et de la culture mangarévienne (2000)
- Langues des Australes : mission élargie des « to'ohitu » comités des sages dans chaque île (académie en vue).

Opérationnalisation : pérennité

- Politique affirmée des Gouvernements successifs (9 changements en 6 ans) => 2006-2012…
- Mission réaffirmée d'un Inspecteur de l'Education nationale
- Mise en place d'une cellule LCP : cahier des charges, mission territoriale, pérennité des encadrants
- Enseignants animateurs EALVR par circonscription (20)
- Formation continue (3 à 4 stages de renforcement/an)
- Suivi et accompagnement (équipe de circonscription, cellule, EALVR…)
- Outils et supports : variés, mise à disposition gratuite, accompagnement pédagogique..
- Programmes scolaires en tahitien en 1985, 1996, 2006 puis 2011 (niv. A1 primaire et Niv. A2 collège) et programmes dans les autres langues polynésiennes en primaire (2011).
- Evaluations annuelles territoriales fin CM2 (depuis 2012)

- Arrêté du 9 juillet 2009 relatif aux modalités d'attribution du diplôme national du brevet (DNB)
  - Inscription depuis la session 2010 de la mention **tahitien**

- Critère de recrutement des professeurs des écoles du corps de l'Etat créé pour la PF (PE-CEPF) arrêté du 02/06/10 sur avis favorable du Conseil des Ministres du 21/05/10.
  - Le coefficient de l'épreuve d'admissibilité en langues polynésiennes passe de 1 à 2
  - Toute note égale ou inférieure à 5 à l'épreuve écrite d'admissibilité ou à l'épreuve orale d'admission de langues polynésiennes sera éliminatoire.

- Actions culturelles affirmées au primaire et secondaire
  - semaine patrimoine (sept.), journée des langues polynésiennes (nov.), Matari'i (nov. et mars), semaine des jeux et sports traditionnels (mars)…

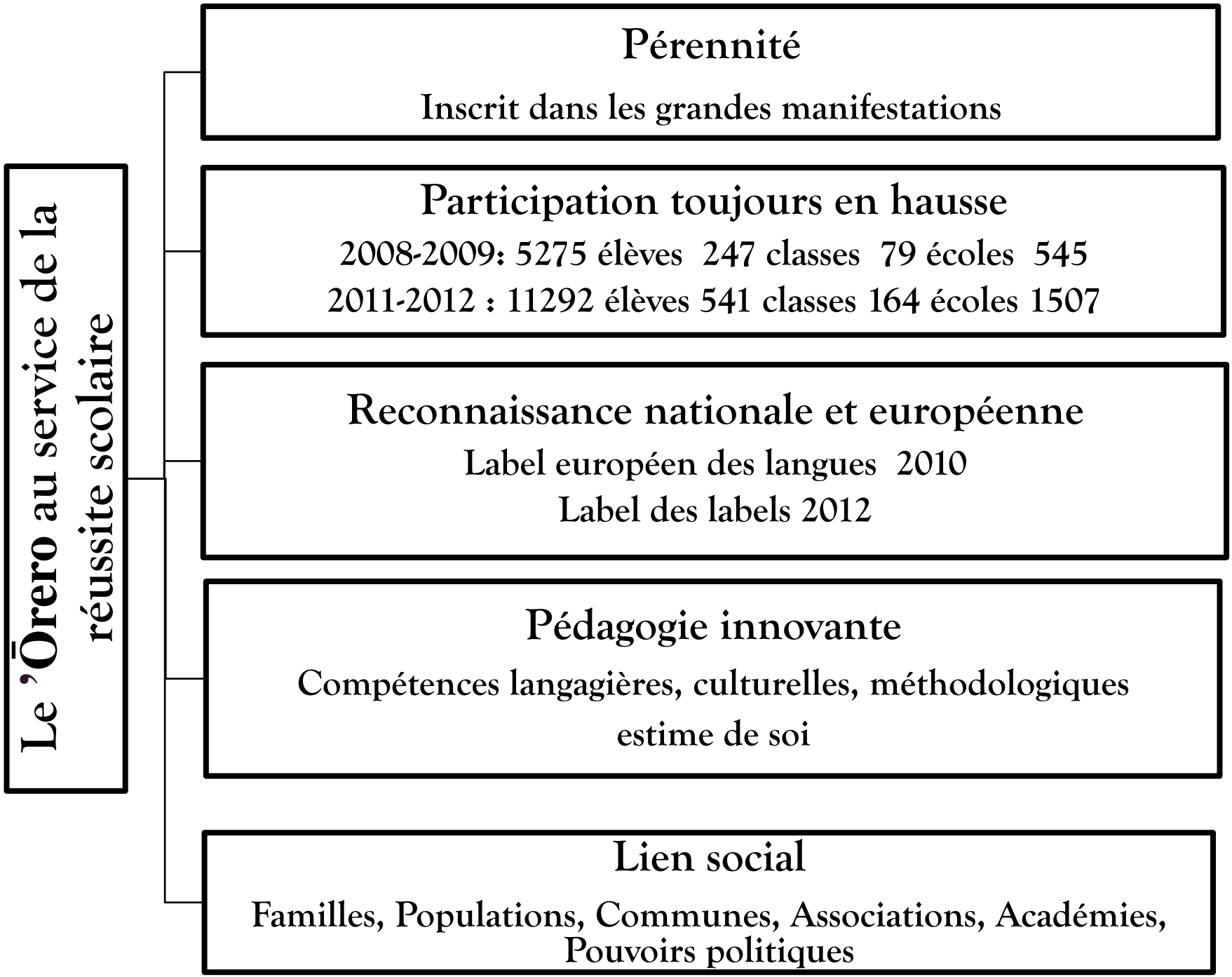
Le ʻŌrero au service de la réussite scolaire
Pérennité
Inscrit dans les grandes manifestations
Participation toujours en hausse
2008-2009: 5275 élèves 247 classes 79 écoles 545
2011-2012 : 11292 élèves 541 classes 164 écoles 1507
Reconnaissance nationale et européenne
Label européen des langues 2010
Label des labels 2012
Pédagogie innovante
Compétences langagières, culturelles, méthodologiques
estime de soi
Lien social
Familles, Populations, Communes, Associations, Académies, Pouvoirs politiques

Vitalité dans les familles

- En 2005, 600 familles polynésiennes de Tahiti et de Moorea ont été interrogées par le biais d'un questionnaire au sujet de leurs enfants scolarisés en maternelle.
- Les trois quarts des familles interrogées par questionnaire ont indiqué utiliser le tahitien et le français.
- 54% des parents s'adressent à leur enfant le plus souvent en français et 28% dans un mélange tahitien-français.
- 83% des enfants répondent en français à leur entourage.
- Les enfants qui utilisent soit alternativement le tahitien et le français (moins de 14%), soit le tahitien uniquement (moins de 5%) sont rares.
- 97% de ces mêmes parents déclarent qu'il est « important », voire « très important », que leur enfant apprenne le tahitien à l'école.

source : Nocus, I., Guimard, P., Florin, A., 2006, *Évaluation de l'expérimentation pour l'enseignement des langues polynésiennes à l'école primaire publique de la Polynésie Française. Bilan d'étape pour la session n°1*, Université de Nantes, multigraph.

Adaptation aux profils diversifiés des élèves

- Grande hétérogénéité de niveau, de motivation, etc. aussi bien du côté des élèves que des enseignants
- Et discipline encore jeune dans le système éducatif.
- Le tahitien n'est… ni une langue maternelle pour ces enfants… ni une langue étrangère… on parle de « langue d'origine » (Cf M. Salaün)
- Réciproquement, le français est leur première langue… sans qu'ils soient « monolingues »… ni qu'ils se reconnaissent forcément dans une langue « imposée »… ni que le français qu'ils ont acquis hors de l'école soit forcément proche du français standard… (Cf M. Salaün)
- **Repenser l'enseignement des langues** : approche plurilingue, comparaison des langues :
  - syntaxique : ordre des mots
  - morphologique : formation des mots (type agglutinant vs flexionnel)
  - phonologique : correspondance phonie/graphie
- **Lecture/écriture** d'abord en langue polynésienne pour mieux lire/ écrire en français : transparence vs opacité

Liens écoles/familles

- Contexte qui invite à repenser les liens écoles/famille
- Pas d'inversion du changement linguistique possible sans engagement des familles en parallèle des dispositifs déployés par l'institution scolaire. (Fishman, 1991, M. Salaün))
- L'école peut produire des connaissances, pas des usages.
- Pas de nécessité de renoncer aux langues vernaculaires pour maîtriser la langue de scolarisation et/ou une langue étrangère : gestion harmonieuse des 3 : richesse intellectuelle
- Penser le rôle des familles dans les dispositifs d'enseignement
- Mettre en place des stratégies de transmission : 1 référent/1 langue, 1 référent 2 langues (privilégier des domaines), comparaison des langues…

Mālō si'i ofa - Mālō le alofa - Merci

Māuruuru **Tei koa hoki** (Paùmotu)

Māroì nui **(Magareva)**

Koùtau nui **(Marquises Nord)** **Tongia** **(Rapa)**